



La convocation du Parlement en Congrès à Versailles le 9 juillet est une arme à double tranchant pour le Président de la République !

Certes, elle permet de redonner à la fonction présidentielle la grandeur perdue lors des précédents quinquennats !

S'exprimer devant l'Assemblée nationale et le Sénat réunis offre au Président de la République la possibilité d'affirmer, face au pouvoir législatif, son autorité de chef d'Etat directement élu par le peuple. La réunion du Congrès est un outil de présidentialisation du pouvoir tel que l'avait souhaité le Général de Gaulle dans son discours de Bayeux de 1946 fondateur de la Vème République. C'est un outil de cohésion nationale qui permet de réunir tous les parlementaires dans les moments d'exceptionnelle gravité comme la crise financière de 2008 ou les attentats du Bataclan.

Mais en réunissant le Congrès chaque année, le Président de la République retourne l'arme contre lui !

En présentant chaque année le programme des réformes à venir, le Président se positionne en véritable chef de la majorité parlementaire. Il expose sa vision pour la France et donne aux parlementaires de sa majorité la feuille de route à suivre. Il conditionne ainsi sa majorité parlementaire à voter ses réformes sans tenir compte des remontées de leur territoires ! A être une majorité « béni-oui-oui » !

La possibilité pour le Chef d'Etat d'écouter et de répondre aux répliques des parlementaires voulue par le Président Macron accentuera cette dérive.

Cette vision centralisatrice du pouvoir se décale fortement du terrain.

Le rôle du Sénat, représentant des territoires est donc essentiel. Véritable stabilisateur institutionnel, la haute assemblée défend le pragmatisme des élus de proximité soumis à la réalité du quotidien. Elle porte la voix des collectivités territoriales trop souvent malmenées par des réformes qui s'accumulent sans véritable étude d'impact ou évaluation des résultats. 50 % des amendements adoptés par le Parlement sont aujourd'hui issus de propositions sénatoriales qui tendent à réintroduire du bon sens et à infléchir l'approche « jupitérienne » du pouvoir ! ■

Le Sénat soutient les collectivités locales

Le Sénat est avec constance à l'écoute des collectivités locales et des élus. La revitalisation de la commune est au cœur de nos préoccupations.

En avril dernier, **rapporteur sur la proposition de loi relative à l'élection des conseillers métropolitains au suffrage universel direct**, j'ai pu rappeler l'importance du lien entre la commune et l'intercommunalité dont les membres doivent être des élus des communes.

Par ailleurs, la mission de contrôle et de suivi des lois de réforme territoriale à laquelle j'appartiens poursuit ses auditions et ses déplacements sur le terrain pour mieux comprendre les difficultés que pose l'application des réformes territoriales successives.

Enfin, la mission d'assistance juridique du Sénat reste à la disposition des élus locaux pour les aider dans leurs missions. ■



Débat sur la proposition de loi sur l'élection des conseillers métropolitains

La vie parlementaire

Valoriser et préserver le littoral

La préservation et la valorisation du littoral sont deux défis complémentaires. La loi « littoral » de 1986 fixe les règles de protection des côtes françaises contre l'urbanisation excessive. Trente ans plus tard, les bénéfices écologiques sont indéniables, mais les excès de protection justifient d'adapter les règles pour permettre la valorisation des espaces littoraux.

C'est dans cet esprit que **je suis intervenue au Sénat le 30 janvier dernier à l'occasion de l'examen de la proposition de loi sur le développement durable des territoires littoraux.**

Le Président de la République, le 20 juin dernier, au Cap Fréhel, a soutenu cette vision conjuguant protection et valorisation, défendue au Sénat. ■

Enjeux portuaires

Seules 4% des marchandises qui transitent par le port du Havre utilisent le train, 9% le fleuve et 85% la route ! Enjeu majeur pour l'Axe Seine, **je suis intervenue à plusieurs reprises pour porter le projet de LNPN, suite au rapport du Comité d'Orientation des Infrastructures du mois de février 2018.**

L'éolien en mer constitue un enjeu fort pour notre territoire. **J'ai rencontré le Ministre de la Transition écologique et solidaire, Nicolas HULOT afin de défendre les projets des usines havraises et je suis intervenue en séance le 15 mars dernier. ■**



Photo Eric HOUPI

interview

La cohabitation intergénérationnelle

Que signifie pour vous « la cohabitation intergénérationnelle » ?

Agnès Canayer : Le vieillissement de la population ne doit pas être une fatalité. Il doit être anticipé et accompagné. C'est ainsi que je m'étais exprimée en mars 2015 puis en mars 2016 à l'occasion de l'examen du projet de loi sur l'adaptation de la société au vieillissement. Depuis, j'ai rencontré le réseau COSI qui œuvre pour favoriser cohabitation entre jeunes et seniors. Totalement innovant, le logement intergénérationnel renforce les liens humains entre les générations dans une relation gagnant/gagnant.

Comment avez-vous pu vous impliquer dans le projet en tant que sénateur ?

Agnès Canayer : La cohabitation intergénérationnelle souffre de lacunes juridiques, qui deviennent un frein à son développement. En 2015, lors de l'examen de la loi sur l'adaptation de la société au vieillissement, le sujet

avait été abordé. **Face à l'inertie du Gouvernement, j'ai interpellé le Ministre des Solidarités et de la Santé le 15 juin 2017, et déposé dans la foulée une proposition de loi pour inscrire dans « le marbre » cette pratique.** Celle-ci a été approfondie à la suite d'échanges avec les acteurs de la cohabitation, institutionnels et associations. Elle est très aboutie aujourd'hui car elle définit ce qu'est la cohabitation intergénérationnelle. Elle est très protectrice, puisqu'elle met en place un label. Des dispositions fiscales ont été prévues pour écarter toutes les incertitudes.

Quel sera le parcours de la proposition de loi ?

Agnès Canayer : Près de 50 de mes collègues se sont joints à ma démarche. Pour que la proposition de loi devienne effective, il faut qu'elle soit examinée et adoptée comme tout texte législatif. Je souhaite donc profiter de l'examen du projet de loi ELAN, qui traite de la mixité intergénérationnelle pour introduire par amendement les dispositions de ma proposition de loi. En parallèle, je sensibilise mes collègues pour qu'ils votent ce texte. ■

La vie parlementaire

Le Sénat à l'écoute des entreprises

La délégation sénatoriale aux entreprises dont je suis membre s'est rendue le 11 juin dernier à Rouen et Yvetot afin de visiter les entreprises Nutriset, Application Mécanique Normande (AMN) et Eco-Technilin. Des échanges avec des entrepreneurs normands ont permis de nourrir les réflexions de la délégation.

La question des seuils de la surtransposition, des rigidités et complexités du droit du travail qui entravent les entreprises ont été soulevées. De même, la mise en œuvre du prélèvement à la source et de la protection des données inquiètent fortement.

A partir de ces échanges, ont été élaborées notamment la proposition de loi sur la transmission d'entreprises adoptée par le Sénat au printemps dernier, le Pacte de redynamisation des centres-villes, et l'étude d'impact sur le prélèvement à la source. ■



Marnières

Entre 60 000 et 80 000 marnières sont dénombrées en Seine-Maritime, souvent révélées à l'occasion d'effondrement de terrains.

Les conséquences pour les habitants sont dramatiques et les Maires sont en première ligne pour assurer la sécurité et le relogement des personnes.

Le 24 octobre dernier, j'ai interrogé le Secrétaire d'Etat en charge de la Transition Ecologique et

Solidaire, Sébastien LECORNU sur l'amélioration des mécanismes de prise en charge des sondages et des comblements de marnières.

Une partie des coûts est financée par le Fonds Barnier. Je suis intervenue pour défendre le maintien des ressources du fonds lors de l'examen du projet de loi de finances pour 2018.

Enfin, j'ai saisi le Ministre des Comptes publics, Gérald DARMANIN afin que des solutions financières pérennes soient adoptées, comme la réduction du taux de TVA applicable aux travaux ou l'instauration d'une déduction fiscale. ■

En 6 mois...



26

propositions de loi cosignées



62

amendements en commissions



160

amendements en séance



10

interventions en Commission des lois



19

questions au Gouvernement



12

interventions en séance publique

Instantané[s] du territoire



26 mai - Serqueux, extension du cabinet médical



9 juin - Inauguration du Musée du Patrimoine d'Étretat



29 juin - Gare d'Étainhus-Saint-Romain de Colbosc réaménagée



26 mai - Fêtes Jeanne d'Arc à Rouen



10 juin 2018 - Commémorations et inauguration Espace Chantal Furon Bataille Biville-la-Baignarde



25 mai - Inauguration place de la Mairie de Duclair

Directrice de la publication : Agnès Canayer – Ne pas jeter sur la voie publique – Dépôt légal à parution – n° ISSN en cours

✉ a.canayer@senat.fr

📌 Agnès Canayer Sénateur de la Seine-Maritime

🐦 @ACanayer

🌐 agnescanayer.fr

📞 02 35 22 09 51

📞 06 73 95 47 65

📍 22, rue du Maréchal Galliéni
76600 Le Havre

📍 Paris

📞 01 42 34 14 50

📍 Palais du Luxembourg
15, rue Vaugirard
75231 Paris Cedex

Libres!

les IR
Républicains

SENAT